



Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Groupe de travail des stratégies et de l'examen**Cinquante-neuvième session**

Genève, 18-21 mai 2021

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre
du plan de travail pour 2020-2021****Rapport de l'Équipe spéciale des questions
technico-économiques****Résumé*

À sa trente-troisième session (Genève, 8-11 décembre 2014), l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a créé l'Équipe spéciale des questions technico-économiques (ECE/EB.AIR/127/Add.1, décision 2014/2). Conformément à son mandat révisé, qui figure dans l'annexe à la décision 2018/7, l'Équipe spéciale est tenue de rendre compte des progrès accomplis dans ses travaux au Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

On trouvera dans le rapport de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques contenu dans le présent document des informations sur les progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/144/Add.2) en ce qui concerne les activités intéressant l'Équipe spéciale, et des informations sur les résultats de la sixième réunion annuelle de l'Équipe (tenue en ligne les 22 et 23 octobre 2020).

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent document des informations sur les résultats de la sixième réunion annuelle de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques (tenue en ligne les 22 et 23 octobre 2020) et sur les progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/144/Add.2) en ce qui concerne les activités intéressant l'Équipe spéciale.

2. La sixième réunion annuelle de l'Équipe spéciale, organisée par l'Italie et la France, s'est tenue par vidéoconférence juste après la session technique informelle (tenue en ligne le 21 octobre 2020) consacrée à l'élaboration du projet de document d'orientation relatif à la réduction des émissions issues de la combustion des résidus agricoles et de la notice d'information technique sur les émissions imputables au transport maritime, les techniques de réduction et la détermination de leur coût.

II. Sixième réunion annuelle de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques

A. Participation

3. Ont participé à la réunion 92 experts représentant l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, la Suisse, l'Ukraine et l'Union européenne¹. Un observateur de l'Argentine participait aussi à la réunion.

4. Des représentants de l'Institut franco-allemand de recherche sur l'environnement de l'Institut de technologie de Karlsruhe (Allemagne), de l'Umwelt Bundesamt (Bureau fédéral allemand de l'environnement) et du Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique (France) ont participé à la réunion en leur qualité de membres du secrétariat technique de l'Équipe spéciale. Un représentant du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) était également présent. Étaient également représentés des centres scientifiques et d'autres organismes relevant de la Convention, des programmes internationaux, des universités, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et des associations professionnelles, à savoir : l'Équipe spéciale de l'azote réactif, l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, le Centre de synthèse météorologique-Ouest de l'EMEP², le Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (le Groupe de coordination), le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique du Conseil de l'Arctique, la Clean Air Task Force, l'International Cryosphere Climate Initiative, l'European Federation of Clean Air and Environmental Protection Associations, l'Association européenne du ciment, le Conseil européen de l'industrie chimique, le Groupement de l'industrie européenne des solvants, l'European Association of Internal Combustion Engine Manufacturers, le Bureau européen de l'environnement, l'Université de Miami et l'Universidade Nova de Lisbonne.

5. L'ensemble des exposés présentés et l'ordre du jour détaillé de la réunion peuvent être téléchargés sur le site Web de l'Équipe spéciale³.

¹ Tous les participants ont assisté à la réunion à distance. Le soutien technique de la réunion a été assuré par le Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique (France).

² Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

³ Voir : <http://tftei.citepa.org/en/6th-tftei-meeting>.

B. Organisation des travaux

6. M. Tiziano Pignatelli (Italie) et M. Jean-Guy Bartaire (France), Coprésidents de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques, ont présidé la sixième réunion annuelle de l'Équipe spéciale.

7. La réunion a principalement porté sur la présentation de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités prévues dans le mandat de l'Équipe spéciale (décision 2018/7, annexe) et du plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention, l'accent étant mis sur les priorités fixées par l'Organe exécutif dans la perspective du prochain examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) tel que modifié en 2012. Les questions suivantes ont été abordées :

- a) Mesures visant à réduire les émissions de carbone noir ;
- b) Mesures visant à réduire les émissions de méthane ;
- c) Émissions issues du transport maritime ;
- d) Émissions issues de la combustion des résidus agricoles ;
- e) Partie condensable dans les émissions de particules ;
- f) Examen des annexes techniques du Protocole de Göteborg tel que modifié et des documents d'orientation connexes ;
- g) Collaboration avec les autres organes techniques relevant de la Convention.

8. La session technique informelle a permis de faire progresser la rédaction du projet de document d'orientation relatif à la réduction des émissions issues de la combustion des résidus agricoles (ECE/EB.AIR/WG.5/2021/5, à paraître) élaboré en coopération avec l'International Cryosphere Climate Initiative et l'Équipe spéciale de l'azote réactif, aux fins de la prise en compte des observations des Parties dans la version finale du document. La session informelle a également permis de recueillir des éléments supplémentaires pour mener à bien l'élaboration du document technique informel sur le transport maritime. Les résultats de la session technique informelle ont été présentés à la réunion de l'Équipe spéciale.

C. Résumé des principaux points examinés

9. Le représentant du secrétariat de la CEE a résumé les conclusions de la trente-neuvième session de l'Organe exécutif (Genève, 9-13 décembre 2019), qui portait entre autres sur le lancement de l'examen du Protocole de Göteborg tel que modifié en 2012. L'Organe exécutif a chargé le Groupe de travail des stratégies et de l'examen de réfléchir aux modalités de cet examen, en particulier à sa portée et à son contenu, sachant qu'il souhaite le terminer à sa quarante-deuxième session. Les modalités de l'examen devaient être soumises à l'Organe exécutif pour adoption à sa quarantième session (Genève, 18 décembre 2020). Le secrétariat a également présenté les principales conclusions de la sixième session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (Genève, 14-17 septembre 2020).

10. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale ont présenté les tâches à mener en priorité en 2021 conformément à son mandat révisé, une attention particulière étant accordée à l'examen des annexes techniques du Protocole de Göteborg tel que modifié et des documents d'orientation connexes. Les Coprésidents ont sollicité l'importante communauté d'experts composant le réseau des membres de l'Équipe spéciale, des experts des Parties et des collaborateurs qui soutiennent habituellement les travaux de l'Équipe spéciale. Ils ont souligné la complexité et l'ampleur des travaux prévus, sachant qu'il faut tenir compte d'éléments nouveaux tels que la réduction des émissions de carbone noir et de méthane et des émissions issues du transport maritime.

11. Les Coprésidents ont présenté les exemples de coopération avec d'autres organes techniques relevant de la Convention, en particulier l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, l'Équipe spéciale de l'azote réactif, le Centre de synthèse météorologique-Ouest et le Centre de synthèse météorologique-Est, ainsi que la contribution apportée aux travaux du groupe spécial chargé de l'examen du Protocole de Göteborg.

12. Le Président du Groupe de coordination a fait le point sur la question de la gestion de la qualité de l'air dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et appelé l'attention sur les progrès substantiels effectués en Géorgie, en Fédération de Russie, en Ouzbékistan, en République de Moldova et en Ukraine. Il a souligné l'aide apportée par le secrétariat en vue du renforcement des capacités dans la sous-région dans le domaine des inventaires et des projections concernant les émissions. Il a en outre dit que les membres du Groupe de coordination étaient en train de réfléchir à l'examen du Protocole de Göteborg tel que modifié.

13. Le représentant de l'Institut météorologique norvégien, qui accueille le Centre de synthèse météorologique-Ouest de l'EMEP, a informé les participants des faits nouveaux concernant les matières organiques condensables dans le cadre des travaux menés en coopération avec l'Équipe spéciale. Il a souligné que la question de la partie condensable et de sa contribution aux émissions de particules était complexe en raison du nombre de paramètres à prendre en compte, notamment le type de source, les conditions de mesure, la température ambiante et les conditions de fonctionnement. Il a également fait remarquer que, les approches différant d'un pays à l'autre, on observait des différences considérables dans la façon de rendre compte des émissions de particules à l'échelle nationale. Les principaux points à retenir de cette présentation étaient :

a) Qu'il convenait d'inclure la partie condensable dans les inventaires d'émissions et analyses de modélisation à venir, et qu'il était nécessaire d'indiquer de quelle manière elle était prise en compte ;

b) Que les valeurs limites d'émission pour le chauffage résidentiel au bois (les prescriptions en matière d'écoconception par exemple)⁴ ne tenaient pas compte de la partie condensable, ce qui rendait nécessaire l'établissement de normes pour la qualité de l'air ;

c) Que la distinction actuelle entre les particules et les composés organiques volatils non méthaniques était artificielle, que certains composés organiques se situaient entre les deux, et qu'il était important d'appréhender tous les composés dans les inventaires d'émissions ;

d) Que la déclaration des composants des particules, par exemple le carbone élémentaire, les matières organiques solides et les matières organiques condensables, pourrait servir de solution provisoire.

14. En conclusion de sa présentation, l'orateur a déclaré qu'il était nécessaire de mener des travaux supplémentaires à plus long terme, en envisageant une coopération avec d'autres organes techniques tels que l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et l'Équipe spéciale des questions technico-économiques.

15. Le représentant de l'Union européenne a exposé les principaux résultats des travaux du groupe spécial chargé de l'examen du Protocole de Göteborg, notamment les éléments d'analyse et les questions auxquelles l'examen devait apporter des réponses, en mettant l'accent sur ce qui présentait un intérêt particulier pour l'Équipe spéciale. On trouvera des informations plus détaillées dans le document intitulé « Préparatifs de l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique tel que modifié en 2012 » (ECE/EB.AIR/2020/3–ECE/EB.AIR/WG.5/2020/3).

16. Le représentant de l'European Federation of Clean Air and Environmental Protection Associations a fait une présentation sur les particules ultrafines et leurs effets sur la qualité de l'air, la santé humaine et les changements climatiques. L'orateur a présenté les principales caractéristiques des particules ultrafines ainsi que les mesures qu'il était possible de prendre

⁴ Directive 2009/125/CE de l'Union européenne établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie.

pour réduire leurs émissions. Il a souligné le rôle de la Fédération dans la sensibilisation aux particules ultrafines au niveau international et aux avantages de l'adoption de mesures de réduction de leurs émissions.

17. Le représentant du Bureau des meilleures techniques disponibles (MTD) de la Fédération de Russie a décrit le processus de transition vers l'application des MTD dans le secteur industriel du pays, qui devrait être achevé d'ici à 2025 pour toutes les catégories clefs d'installations industrielles, suite à l'adoption et à la publication de 51 documents de référence sur les MTD en 2017. Le système des autorisations, qui délivrait des permis environnementaux intégrés depuis 2019, avait permis le respect de normes de performance environnementale convenables. L'octroi des permis, qui relevait de la compétence du Ministère de l'industrie et du commerce, était effectué avec l'appui du Bureau des MTD en consultation avec la Commission interinstitutions, qui réunissait un certain nombre de ministères et de gouvernements régionaux.

18. Le représentant de l'International Cryosphere Climate Initiative, s'exprimant au nom du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique qui participe à la mise en œuvre du projet de l'Union européenne concernant le carbone noir dans l'Arctique, a présenté le rapport d'orientation technique sur le chauffage domestique qui devrait permettre d'élaborer des mesures collectives de réduction des émissions de carbone noir dans l'Arctique. Ce rapport reposait principalement sur le Code de bonnes pratiques pour l'utilisation du bois de chauffage et les petites installations de combustion (ECE/EB.AIR/2019/5) élaboré par l'Équipe spéciale et adopté par l'Organe exécutif (décision 2019/3). Les orientations techniques étaient en particulier axées sur le rôle important d'acteurs locaux tels que les autorités municipales et territoriales en matière de réglementation, de politiques, de contrôle et de communication publique à l'échelle locale en ce qui concerne le chauffage domestique. Le document d'orientation visait à la réduction des émissions générées par les poêles anciens de 30 à 50 %, voire jusqu'à 80 % lorsque la combustion était très imparfaite. L'incitation à l'achat de nouveaux poêles et à l'élimination progressive des anciens faisait partie des mesures proposées. Le changement de combustible et de technologie, qui impliquait le passage à d'autres procédés de chauffage domestique tels que la géothermie, les systèmes à circulation d'eau et le chauffage urbain, était considéré comme un objectif à long terme.

19. Le Coprésident italien de l'Équipe spéciale a présenté l'état d'avancement du document d'orientation relatif à la réduction des émissions issues de la combustion des résidus agricoles (point 2.2.2 du projet de plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention). Le Directeur de l'International Cryosphere and Climate Initiative a présenté les fondements et le contenu du document et décrit les effets attendus de la réduction des émissions dues à la combustion des résidus agricoles. Il s'est également exprimé sur les commentaires formulés à propos du document par les experts de la Belgique, du Canada, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique et de l'Italie. Les participants à la réunion ont été invités à soumettre de nouvelles observations pour la mi-novembre 2020 au plus tard, pour que la version finale puisse être soumise au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-neuvième session pour examen (ECE/EB.AIR/WG.5/2021/5, à paraître).

20. Un expert du Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique membre du secrétariat de l'Équipe spéciale a présenté les résultats d'une évaluation des techniques de réduction des émissions de particules qui peuvent également servir à la réduction des émissions de carbone noir. Cette étude venait compléter les travaux menés par l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée en collaboration avec l'Équipe spéciale des questions technico-économiques sur l'établissement de priorités en matière de réduction des particules afin de parvenir dans le même temps à réduire le carbone noir. L'étude portait surtout sur les petits appareils de chauffage domestique, qui sont considérés comme prioritaires dans le cadre de la Convention, mais il était prévu de s'occuper également à l'avenir d'autres domaines pertinents tels que les transports (routiers ou non) et les torchères. Étaient analysés une série de coefficients d'émission pour les particules (PM_{2,5}), le carbone noir, le carbone organique et les particules ultrafines. Le coefficient de réduction de différentes solutions techniques telles que la combustion catalytique, la séparation électrostatique et la modernisation à faible coût des poêles à bois conventionnels était étudié pour des particules de différentes tailles. L'intervenant a formulé les conclusions suivantes :

a) Il existe une large gamme de coefficients d'émission pour le carbone noir et il convient de mettre au point des méthodes de détermination harmonisées. Le carbone brun et le rôle des matières condensables doivent être pris en compte si l'on veut obtenir une vue d'ensemble des matières carbonées présentes dans l'atmosphère et mettre sur pied des politiques efficaces de lutte contre la pollution atmosphérique ;

b) Les émissions de carbone noir et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques ont été réduites grâce à l'utilisation de dispositifs modernes ;

c) La combustion non stabilisée a augmenté toutes les émissions (voir le Code de bonnes pratiques pour l'utilisation du bois de chauffage et les petites installations de combustion élaboré par l'Équipe spéciale) ;

d) Il est possible d'utiliser des convertisseurs catalytiques avec les poêles modernes ;

e) Il faut encourager l'utilisation des poêles à granulés pour réduire les émissions ;

f) L'utilisation d'un séparateur électrostatique est utile pour la partie solide des particules et du carbone noir, mais moins pour sa partie condensable ;

g) Il est impossible de réduire les émissions de particules ultrafines avec les technologies de pointe de réduction des émissions des particules.

21. Un représentant de l'Institut franco-allemand de recherche sur l'environnement de l'Institut de technologie de Karlsruhe, membre du secrétariat de l'Équipe spéciale, a présenté les résultats d'une étude sur les émissions de méthane issues des réseaux de distribution et du stockage des déchets (décharges), dans laquelle sont analysées les caractéristiques et l'ampleur des émissions émanant de telles sources, les techniques de réduction disponibles et leurs paramètres propres. Le rapporteur a formulé les conclusions suivantes :

a) La réduction ou l'interdiction des déchets biodégradables dans les décharges est la mesure la plus importante à prendre pour réduire les émissions à long terme ;

b) Les principales techniques de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont l'oxydation (biocouvertures et biofiltration), l'aération des décharges et la collecte et l'utilisation des gaz ;

c) En ce qui concerne les réseaux de distribution de gaz naturel, on peut réduire les émissions par des moyens techniques (amélioration et remplacement de certains dispositifs) ou organisationnels (entretien et détection des fuites) ;

d) Dans les installations de biogaz, les émissions semblent sous-estimées, surtout dans les pays qui accordent des subventions.

22. Un expert du Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique membre du secrétariat de l'Équipe spéciale a présenté les résultats d'une étude technique sur les émissions des navires. Ces travaux avaient pour but d'aider les Parties à déterminer les meilleures solutions pour la réduction des émissions provenant des transports maritimes et à respecter leurs obligations en matière de réduction des émissions de dioxyde de soufre, d'oxydes d'azote, de particules et de carbone noir. L'étude distinguait deux séries de mesures et donnait un aperçu de leur efficacité et de leur coût. Il convenait dans un premier temps de passer au fioul distillé, aux émulsions d'eau et de carburant, aux biocarburants ou au méthanol, à la navigation à vitesse réduite ou à de nouveaux modes de propulsion, entre autres mesures. Certaines de ces mesures visaient plusieurs polluants, mais que d'autres n'en ciblaient qu'un seul. La deuxième série de mesures comprenait le recyclage des gaz d'échappement, la réduction catalytique sélective et l'utilisation des filtres à particules pour moteurs diesels et de différents types d'épurateurs. Ce type d'étude devait également être mené pour d'autres secteurs, comme celui du transport par voies navigables intérieures.

23. Le représentant de la Clean Air Task Force a présenté le CoMAT (Country Methane Abatement Tool), un outil qui sert à estimer le potentiel d'un pays en matière de réduction des émissions de méthane issues du pétrole et du réseau de production et de distribution. Le code source de cet outil étant accessible, il pouvait être adapté en fonction des caractéristiques de chaque pays.

24. L'expert d'une société privée ayant proposant des activités de conseil et de service dans plusieurs secteurs industriels a fait une présentation sur les brûleurs à très faibles émissions d'oxydes d'azote dans les installations fixes. Il a noté les progrès technologiques importants réalisés en ce qui concerne les techniques utilisées à l'appui de l'annexe V du Protocole de Göteborg tel que modifié, y compris les techniques de la première et de la deuxième série. L'expert a dit que de nouvelles techniques permettraient de hausser la réduction des émissions jusqu'à 50 à 80 %, voire au-delà avec la réduction catalytique sélective. Il a également donné des exemples d'évaluation du coût de la réduction des émissions. Il a précisé que ces progrès techniques avaient été facilités par le fait qu'un certain nombre d'entreprises ont résolu d'intégrer la notion de respect de l'environnement à leurs projets. L'intervenant a formulé les conclusions suivantes :

- a) Les brûleurs à très faibles émissions d'oxydes d'azote, qui sont opérationnels, fiables et disponibles, permettent de réduire considérablement les émissions d'oxydes d'azote ;
- b) Les technologies à très faibles émissions d'oxydes d'azote sont financièrement accessibles ;
- c) De nombreuses références industrielles sont opérationnelles à travers le monde ;
- d) La réglementation actuelle relative aux oxydes d'azote pour les installations de combustion n'est plus adaptée aux avancées technologiques de 2020.

25. L'expert d'une entreprise privée a donné un aperçu des performances des MTD dans les documents de référence de l'Union européenne sur les MTD, avec les toutes dernières révisions pour l'incinération des déchets. Il a également fait part de son expérience en matière d'utilisation de techniques de réduction des émissions d'oxydes de soufre et d'oxydes d'azote dans les activités maritimes. L'expert a fait une comparaison entre les nouvelles exigences de la Directive sur les émissions industrielles (2010/75/UE) et les dernières modifications introduites en 2019 dans le document de référence sur les MTD pour l'incinération des déchets. Il a en outre comparé les systèmes d'épuration des gaz d'échappement et les différentes possibilités en matière de changement de carburant pour le secteur maritime, en examinant leurs avantages et inconvénients, sans oublier le prix du marché correspondant.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2020-2021

26. On trouvera dans la présente section un résumé de l'examen des progrès réalisés dans les activités décrites dans le plan de travail pour la période 2020-2021, classées par points du plan de travail⁵.

Point 2.1.6 : Examen du coût de la réduction des émissions et actualisation

27. Ces travaux ont été menés par l'Équipe spéciale des questions technico-économiques en collaboration avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée grâce à une actualisation régulière des paramètres techniques et de coûts, dans la mesure du possible, secteur par secteur, en fonction des priorités établies dans le cadre de la Convention. Les données nouvelles sont régulièrement rendues disponibles sans des rapports techniques publiés par le Mécanisme d'échange d'informations sur les techniques de réduction des émissions⁶ et sur le site Web de l'Équipe spéciale. Elles sont communiquées à l'ensemble des experts concernés. L'Équipe spéciale des questions technico-économiques communique en outre tous les documents techniques informels de référence qu'elle élabore (voir par. 28) à l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et aux autres organes techniques de la Convention à travers son site Web. La poursuite des progrès dépendra des contributions des experts nationaux. Une présentation en sera faite aux réunions de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques ou de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée.

⁵ Dans plusieurs cas, les intitulés des points ont été simplifiés. Pour les intitulés complets, voir le document ECE/EB.AIR/144/Add.2.

⁶ Voir : <http://tftei.citepa.org/en/clearing-house-home>.

Point 2.1.7 : Comparaison du coût des réductions d'émissions au coût de l'inaction à l'intention des décideurs

28. Cette activité, qui est du ressort de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques, a donné lieu à l'établissement du document informel intitulé « Informal document on costs of inaction on air pollution »⁷ présenté au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-huitième session (14, 15 et 17 décembre 2020). Ce document sera parachevé et présenté au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-neuvième session, pour examen.

Point 2.1.8 : Réalisation des autres tâches prévues par le mandat

29. Conformément à la mission qui lui est confiée, qui est d'élaborer, de recueillir, de valider et de mettre à jour des informations sur les techniques de réduction des émissions dans les secteurs concernés, l'Équipe spéciale des questions technico-économiques a élaboré la série de documents techniques informels (en anglais uniquement) énumérés ci-après, qui ont été mis à la disposition du Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-huitième session⁸ :

- a) Background informal technical document on techniques to reduce emissions from aluminium production ;
- b) Background informal technical document on techniques to reduce pollutant emissions from cement production and determination of their costs ;
- c) Background informal technical document on techniques to reduce methane emissions in Europe from landfill gases, the natural gas supply system and biogas facilities ;
- d) Background informal technical document on techniques to reduce pollutant emissions from cement production and determination of their costs ;
- e) Review on black carbon and polycyclic aromatic hydrocarbons emission reductions induced by particulate matter emission abatement techniques.

30. Les documents techniques énumérés ci-dessus seront utilisés en 2021 pour l'examen des annexes au Protocole de Göteborg tel que modifié et des documents d'orientation connexes.

Point 2.1.9 : Contribution à l'examen du Protocole de Göteborg

31. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale ont participé en tant que conseillers aux travaux du groupe spécial chargé de l'examen du Protocole de Göteborg réuni par le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen pendant de la période mars-décembre 2020. Le groupe a élaboré un document intitulé « Préparatifs de l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012 » et un document informel sur les mesures non techniques et structurelles⁹. Avec les documents techniques informels de référence susmentionnés (voir par. 28), l'Équipe spéciale fournit aux Parties des informations fondamentales sur les sources d'émissions et sur les aspects techniques qui peuvent servir pour l'examen du Protocole de Göteborg et au niveau national. En 2021, l'Équipe spéciale participera au processus d'examen en menant une analyse approfondie des annexes techniques au Protocole de Göteborg tel que modifié et des documents d'orientation connexes. Les résultats de cette analyse figureront dans le rapport final de l'examen (voir le document « Préparatifs de l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012 »), et les sections des annexes pour lesquelles une mise à jour serait nécessaire seront signalées. En ce qui concerne les annexes IV, V, VI, VIII, X et XI du Protocole, on recherchera et on présentera succinctement, pour chaque secteur, les améliorations

⁷ Voir : https://unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2020/AIR/WGSR/Cost_of_inaction_TFIAM_two_pager.pdf.

⁸ Voir : <https://unece.org/environmental-policy/events/working-group-strategies-and-review-fifty-eighth-session>.

⁹ Ibid.

techniques ou les technologies nouvelles disponibles. L'examen visera également à repérer les lacunes et les redondances des annexes au Protocole et des documents d'orientation connexes, ainsi que les parties à simplifier. Les informations recueillies constitueront le socle technique à partir duquel il sera répondu aux questions figurant dans l'annexe I du document intitulé « Préparatifs de l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012 », en particulier à la section 1.6, qui s'adresse directement à l'Équipe spéciale, ainsi qu'à d'autres questions de l'annexe auxquelles des réponses doivent être apportées en collaboration avec d'autres organes techniques.

Point 2.2.1 : Orientations concernant la priorité à accorder à la réduction des émissions de matières particulaires provenant de sources également responsables d'émissions importantes de carbone noir

32. Les travaux ont été menés à bien par l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée en collaboration avec l'Équipe spéciale des questions technico-économiques. Le projet de document a été examiné par l'Équipe spéciale des questions technico-économiques et présenté au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-huitième session. La version finale de ce projet sera présentée au Groupe de travail à sa cinquante-neuvième session (ECE/EB.AIR/WG.5/2021/8, à paraître).

Point 2.2.2 : Orientations relatives à la réduction des émissions issues de la combustion des résidus agricoles

33. Ce document élaboré en collaboration avec l'International Cryosphere Climate Initiative et l'Équipe spéciale de l'azote réactif tient compte des commentaires des Parties sur la première version. Il a été présenté et a fait l'objet de discussions lors de la session technique informelle qui s'est tenue juste avant la sixième réunion annuelle de l'Équipe spéciale (voir par. 18). Après la réunion annuelle de l'Équipe spéciale, une autre série d'observations a été recueillie, l'objectif étant de tenir compte des différents points de vue. La version finale est soumise au Groupe de travail des stratégies et de l'examen pour examen à sa cinquante-neuvième session.

IV. Réunions annuelles de l'Équipe spéciale

34. La septième réunion annuelle de l'Équipe spéciale devrait se tenir à Varsovie en octobre 2021, si les réunions en présentiel sont autorisées.